

Le tri des déchets est à la fête !

Pour que les poubelles ne soient plus à l'honneur des réjouissances, voici quelques conseils pratiques pour trier et réduire ses déchets pendant les fêtes...

Désormais, tous les emballages (carton, plastique et métal) et tous les papiers se trient dans le bac jaune, y compris les pots, barquettes, sacs et films en plastique...

Tout comme :

- > Les boîtes métalliques : conserves de foie gras, de marrons, canettes de soda...
- > Les briques de crème fraîche, de lait, de jus de fruits...
- > Les emballages en carton ou en plastique : de beurre, de saumon, de charcuterie, de bonbons, les papiers cadeaux, les sacs en papier kraft, les pots de yaourt, les bouchons et couvercles, les films étirables, sacs...
- > Les catalogues de jouets
- > Les petits emballages comme les capsules et collerettes de bouchons de champagne, les petits éléments en aluminium, les capsules de café en plastique et métal.

L'important est de les jeter vides et en vrac. Par exemple, déposez séparément dans votre bac jaune le carton de la boîte de chocolat et son plateau en plastique. Même si vos emballages comportent des traces de nourriture, ils pourront être recyclés, il est donc inutile de les laver.

Mais gare aux grands cartons : la déchèterie est incontournable. On profitera du voyage pour y jeter également son sapin de Noël, qui finira sa vie en compost Ferti Vert. Une télévision offerte en cadeau constitue un vrai cas pratique : son grand carton sera déposé à la déchèterie, tout comme la mousse de calage en polystyrène ou la guirlande électrique qui ne fonctionne plus.

Le bac marron (ou la pratique du compostage) est également indispensable à notre quotidien. Tous les déchets de cuisine ou de repas, les coquillages, les coquilles de noix, les noyaux de fruits, les os, les nappes en papier, filtres à café... direction bac marron ! En triant vos déchets alimentaires, collectés une fois par semaine, vous pourrez réduire les nuisances olfactives de votre bac gris.

Mais alors que restent-ils dans le bac gris (déchets non recyclables) ?

Boules de sapins ou vaisselle cassée, guirlandes abîmées, des objets usés (brosse à dents, éponge...), les couches de bébé, les cotons... En effectuant les bons gestes, le bac gris contient désormais très peu de déchets même à Noël !

CONTACT PRESSE

SANDRA BONNIN

sandra.bonnin@paysvoironnais.com
04 76 93 17 71 / 06 27 06 13 58

www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel



Déchets alimentaires, même les cuisinés



TOUS les emballages (en carton, plastique et métal), y compris les pots, barquettes, sacs et films en plastique, et **TOUS** les papiers, désormais triés en mélange avec les emballages



Tout ce qui ne se recycle pas ou ne se composte pas (poubelle résiduelle, poubelle de salle de bains)



Réduire ses déchets, la bonne idée !

- > Conserver le papier cadeau pour le réutiliser (en prenant soin de ne pas le déchirer)
- > Confectionner soi-même ses emballages cadeaux. La technique du furoshiki permet, par exemple, d'emballer ses cadeaux avec du tissu façon zéro déchet.
- > Plutôt que d'offrir un objet, offrir un cadeau sans déchet : une place de spectacle, un week-end à la campagne, un abonnement à un sport...
- > Si c'est un cadeau matériel, le choisir de qualité durable et réparable.

Collecte des déchets : rappel !

Vous pouvez consulter et télécharger vos jours de collecte en ligne sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets / jours de collecte.

Il est impératif de sortir ses bacs la veille au soir lors de toutes vos collectes et de les laisser dehors jusqu'à 17h si nécessaire !

Que faire de mon bac bleu ?

Depuis le 2 novembre, le bac bleu ne peut plus être utilisé pour la collecte des déchets. Si vous ne souhaitez plus le conserver pour un autre usage, vous pouvez l'apporter à la déchèterie jusqu'au 31 décembre. Attention, il est interdit de l'utiliser comme poubelle grise.

Ateliers parents à distance : les couches lavables

Participez à un atelier virtuel d'initiation aux couches lavables **le lundi 14 décembre à 17h.**

Au programme : intérêts environnementaux, économiques et sanitaires des couches lavables, présentation de différents modèles existants, conseils pratiques...

Des kits d'essai pourront également être prêtés par la suite aux personnes intéressées pour tester avant de se lancer.

Inscription obligatoire et gratuite à inscriptioncoucheslavables@gmail.com

En retour, vous recevrez un lien pour vous connecter le jour J

Collecte des sapins

La collecte des sapins s'effectuera le **jeudi 7 janvier**. Elle concerne certaines rues des centres-villes de Voiron, Rives, Tullins, Moirans et Voreppe. Attention, il est impératif de déposer les sapins sur le trottoir, le mercredi soir, sans décoration, sans sac, ni plastique, ni pot. Le camion de collecte a un itinéraire précis, il est donc impératif de ne pas déposer vos sapins n'importe où ! Pour connaître le nom des rues concernées par cette collecte exceptionnelle : <http://www.paysvoironnais.com> rubrique agenda ou [0 800 508 892](tel:0800508892). Pour les autres communes, les sapins doivent être déposés en déchèteries, et non dans les poubelles. **Rappel : les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.**

